RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
de
MORVILLARS
90120

CONSEIL MUNICIPAL
du 26 JANVIER 2023

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Régis OSTERTAG, Christian BIRRER, Chantal MARIE, Michel GRAEHLING, Anaïs MORET, Jean-Christophe POINAS, Virginie REGNAULT, Maria-Manuella SALGADO, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBIHL

Etaient absents : Joëlle ZUMBIHL pouvoir à Jean-François ZUMBIHL, Michèle CLAISSE pouvoir à Régis OSTERTAG, Quentin DIETSCH, Sabine GAY

Invité absent : Colin NICOT

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 16 janvier 2023

La séance débute à 18h40.

Madame Françoise RAVEY, Maire, ouvre la séance.
L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François ZUMBIHL est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 : Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en investissement ;

2 : Remplacement du véhicule utilitaire Fiat ;

3 : Présentation des Lignes Directrices de Gestion des Ressources humaines ;

4 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes déployé par le Centre de Gestion ;

5 : Point financier de l'exécution budgétaire 2022 ;

Questions et informations diverses.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
de
MORVILLARS
90120

CONSEIL MUNICIPAL
du 26 JANVIER 2023

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal :

- **Délibération n° 2023-01/01 :** Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en investissement : *approuvée à l'unanimité*

- **Délibération n° 2023-01/02 :** Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes déployé par le Centre de Gestion : *approuvée à l'unanimité*

1 – Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en investissement :

Délibération n° 2023-01/01 *Rapporteur : Françoise RAVEY*

Madame le Maire explique que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Pour mémoire les dépenses d'équipement (chap 20 et 21) du budget primitif 2022 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 731 640 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 182 910 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du Budget Primitif 2023, selon la répartition suivante :

Chap	Crédits votés au BP 2022	Crédits ouverts au titre des DM	Montant Total	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante		
				Montants au chapitre	Article	Montants à l'article
20	6 380	1 400	7 780	**1 500 €**	**2031**	**1 500 €**
21	684 460	39 400	723 860	**180 000 €**	**2151**	**70 000 €**
					21534	**60 000 €**
					215731	**50 000 €**

DIT que les crédits concernés seront inscrits au Budget Primitif 2023.

2 – Remplacement du véhicule utilitaire Fiat :

Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL

Jean-François ZUMBIHL explique aux membres présents la réflexion menée concernant le remplacement du véhicule Fiat.
Ce dernier, qui a plus de 12 ans, nécessite des frais de réparation conséquents avant son passage au contrôle technique qu'il ne nous est pas paru judicieux d'engager (devis de 2 220 € HT).

Les besoins des services techniques recensés et un cahier des charges établi, la recherche d'un véhicule utilitaire s'est orientée vers un véhicule plateau-benne avec les caractéristiques suivantes :

- Délai mise à disposition < 3 mois,
- Conduite permis B,
- Charge Utile > 1,2 T et Longueur < 6.00 m
- 3 places,

Les éléments de contexte dont il faut tenir compte :

- Les véhicules d'occasion sont difficiles à trouver et leurs prix souvent élevés. Ils ont généralement un fort kilométrage, un entretien peu suivi et une utilisation multi-chauffeurs.
- Les véhicules neufs ont des délais de livraison souvent longs (4 à 6 mois).

Quatre véhicules ont pu être présélectionnés :

- Le Renault Master benne
- Le PSA Boxer / Jumper benne
- Le Nissan NV400 benne
- Le Piaggio benne

Une offre nous est parvenue pour un véhicule d'occasion de marque NISSAN, modèle NV400 / Benne

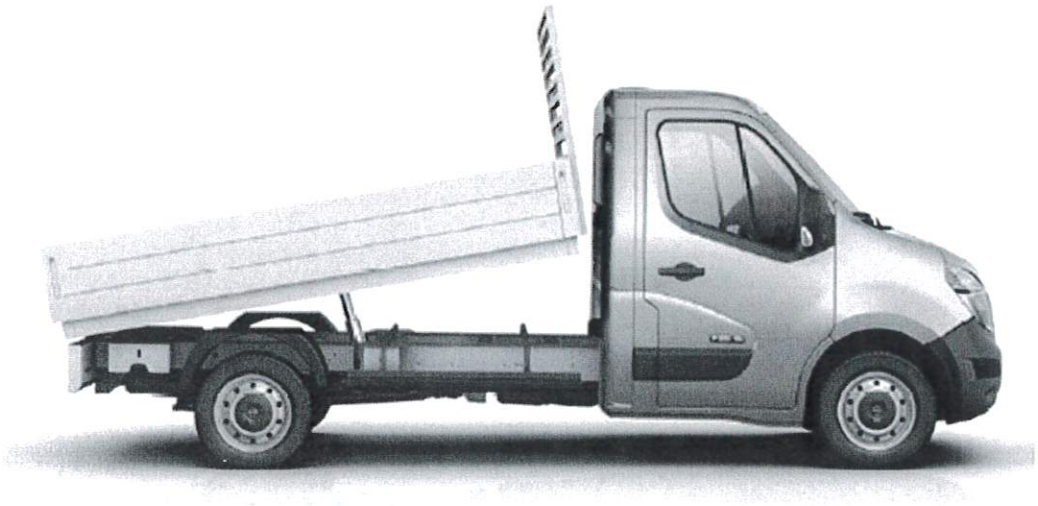

La nécessité de remplacer notre véhicule Fiat reçoit l'assentiment de tout le Conseil Municipal.
Ce dernier charge Madame le Maire de rechercher un véhicule utilitaire d'après les caractéristiques énoncées et aux conditions techniques et financières les plus pertinentes.

3 – Présentation des Lignes Directrices de Gestion des Ressources humaines :

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire expose l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont un nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines (GRH) dont les modalités sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Ainsi, les LDG définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par celle-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Les LDG portent notamment sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences (GPEC) et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes).
Toutefois pour les collectivités qui sont affiliées au Centre de Gestion, les LDG en matière de promotion interne sont établies par le Président du Centre de Gestion.

Les LDG constituent une source d'information pour tous les agents, les encadrants, les responsables de service et les organisations syndicales qui souhaitent connaître les modalités de gestion des ressources humaines et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

L'autorité territoriale met en œuvre les orientations en matière de promotion et valorisation des parcours *« sans préjudice de son pouvoir d'appréciation »* en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

L'élaboration des LDG constitue le document de référence dans la collectivité afin de :

1) déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEC,

2) fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021).

Le Conseil Municipal prend acte des LDG élaborées dont un exemplaire est à disposition de tous.

4 – Adhésion au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes déployé par le CDG :

Délibération n° 2023-01/02 *Rapporteur : Françoise RAVEY*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la question du signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le décret n° 2020- 256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, contraint toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, à disposer d'un tel dispositif de signalement dans son environnement immédiat.

L'article L452-43 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret susvisé permettent toutefois aux employeurs territoriaux de faire appel au dispositif mis en œuvre par le Centre de Gestion du département.

Pour le Territoire de Belfort, ce dispositif est défini par une délibération du conseil d'administration en date du 30 septembre 2022, pris sur avis favorable du Comité Social Territorial.

Conformément à ces règles, l'accès à ce dispositif, que l'employeur soit affilié ou non au Centre de Gestion, nécessite une demande de rattachement par voie de convention.

Il est à noter que le CDG du Territoire de Belfort a choisi de ne pas traiter le signalement par des moyens propres et de se contenter :

- d'enregistrer la demande et d'en tenir statistique ;
- de renvoyer son auteur vers un tiers de confiance tel qu'une association de victimes, la médecine du travail ou un professionnel du droit ;
- d'informer l'employeur des faits, le cas échéant, au moyen d'un compte rendu (anonyme côté déclarant) qui doit lui permettre de mettre un terme à la situation en prenant toute mesure appropriée, après avoir procédé le cas échéant à une enquête administrative, à laquelle le CDG peut dès lors être associé.

L'adhésion à ce dispositif est affectée à l'année d'un « droit d'adhésion » de :

- 100 € forfaitaires annuellement pour tous les employeurs relevant du Comité Social Territorial du centre de Gestion ;
- 500 € forfaitaires annuellement pour tous les employeurs affiliés obligatoirement au centre de gestion ET disposant de leur propre comité social territorial ;
- 1 000 € forfaitaires annuellement pour tous les employeurs affiliés à titre facultatif ou non affiliés et disposant naturellement de leur propre Comité Social Territorial.

Christian BIRRER relève que notre démarche d'adhésion au dispositif proposé par le CDG est importante et nécessaire. Le juge administratif regarde, lors de faits de ce type, quelles actions ont été mises en place par la collectivité.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE le rattachement de la commune au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention procédant au rattachement ainsi que tout document y afférent ;

DIT que les crédits requis pour les droits d'adhésion seront prévus à chaque exercice budgétaire.

5 – Point financier sur l'exécution budgétaire 2022 :

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire présente les comptes arrêtés de l'exercice 2022 :

1) Exécution du budget :

Année	2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1 283 655.04
DEPENSES	971 707.29
Résultat de l'exercice	**311 947.75**
Excédent antérieur	*287 756.71*
Résultat de clôture	***599 704.46***
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 091 402.14
DEPENSES	675 560.11
Résultat de l'exercice	**415 842.03**
résultat antérieur	*- 383 485.37*
Résultat de clôture	***32 356.66***
Résultats cumulés de clôture	***632 061.12***

Liste des Restes à Réaliser en investissement au 31/12/2022

Dépenses :	**301 175.11**
- Révision du PLU	4 200.00
- Etudes Parvis du château et interconnexion entre les différents espaces publics	1 020.00
- Acquisition foncière sur la SNCF et honoraires	279 213.91
- Honoraires acquisition des terrains RD 23	1 344.00
- Gare : mise en conformité assainissement	3 600.00
- Rénovation du parc d'éclairage public	1 860.00
- Tableau numérique extérieur	9 937.20
Recettes :	**270 831.00**
- Révision du PLU : subv GBCA	1 760.00
- Aménagt liaison douce Nécropole - passage du Souvenir Français : subv DETR 2020	20 871.00
- Changement de chaudières Mairie et médiathèque : subv DSIL 2021	18 200.00
- Cession de terrain SAS 2 CM	230 000.00

2) Analyse rétrospective du budget en section de fonctionnement :

Maitrise des dépenses réelles de fonctionnement avec :

⇨ une baisse des charges d'intérêts de -13% à 84 471 €,

⇨ une masse salariale contenue à 427 592 € soit + 5.94 %,

⇨ une hausse toute relative des charges à caractère général avec notamment des coûts de l'énergie qui n'ont pas flambé soit 78 306 € ,

⇨ des charges de gestion courante en baisse en raison de la fin de prise en charge d'un agent par le CDG.

	CA 2020		CA 2021		CA 2022	
	Euros	% n/n-1	Euros	% n/n-1	Euros	% n/n-1
ANNUITE DE LA DETTE	**396 325**	**-2.51%**	**730 836**	**84.40%**	**224 019**	**-69.35%**
Intérêts	108 445		93 689		81 471	-13.04%
Capital (rembt de prêts relais : en 2016 = 250 000 ; en 2017 = 300 000 ; en 2019 = 120 000 ; 2020 = 140 000 ; 2021 = 517 060)	287 880		637 147		142 548	-77.63%
CHARGES DE PERSONNEL	**463 726**	**-3.80%**	**424 165**	**-8.53%**	**439 916**	**3.71%**
dont : *Rémunérations des titulaires (brut)*	*253 249*		*223 526*		*271 057*	21.26%
: *Rémunérations des non titulaires (brut)*	-		*12 768*		*19 070*	49.36%
: *Charges patronales sur rémunérations*	*96 252*		*83 674*		*112 580*	34.55%
: *Rémunérations agents màd par le CDG (brut et charg*	*92 959*		*83 645*		*24 885*	-70.25%
Total des rémunérations charges comprises	442 460		403 613		427 592	5.94%
: Assurance du personnel	17 001		16 448		13 382	-18.64%
: Régularisations et validations de services CNRACL	-		-		-	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	**216 130**	**-17.46%**	**255 861**	**18.38%**	**279 547**	**9.26%**
dont :						
- Prestations de services (repas cantine château d'Uzel)	12 282		19 162		21 017	9.68%
- Eau	5 264		2 078		4 329	108.31%
- Electricité	26 170		34 637		20 169	-41.77%
- Chauffage gaz et fioul	36 848		44 257		58 137	31.36%
- Fournitures scolaires	2 527		4 639		3 193	-31.17%
- Entretien de bâtiments	8 493		12 185		14 257	17.00%
- Entretien de voies et réseaux	8 478		4 688		11 018	135.04%
- Entretien matériel roulant	1 950		1 322		1 563	18.25%
- Maintenance (ascenseurs, chaudières, extincteurs, photoc	13 829		18 518		16 527	-10.75%
- Assurances	10 074		8 881		9 534	7.36%
- Etudes (notamment procédures cimetière)	2 532		1 308		3 534	170.18%
- Honoraires (avocat, I efficience, Valentin expertise)	7 208		7 062		10 431	47.71%
- Fêtes et céremonies	5 411		18 350		21 421	16.74%
- Catalogues et imprimés	-		-		-	0.00%
- Frais d'affanchissement	1 297		3 066		1 587	-48.25%
- Frais de télécommunications	8 187		6 807		6 399	-5.99%
CHARGES DE GESTION COURANTE	**122 354**	**41.01%**	**142 276**	**16.28%**	**134 830**	**-5.23%**
dont :						
- Indemnités des élus (brut + cotisations patronales)	*62 640*		*70 494*		*70 406*	-0.12%
- Contribution au CDG poste J GROSHENY	*27 311*		*40 329*		*22 580*	-44.01%
- Créances admises en non valeur	-		-		*4 210*	
- Participation aux syndicats intercommunaux	*21 379*		*18 199*		*23 964*	31.67%
- Subventions aux associations et pers. privées	*230*		*200*		*1 900*	850.00%
- Subvention au CCAS	*6 500*		*7 500*		*5 000*	-33.33%
DEPENSES TOTALES DE FONCT. DE L' EXERCICE	**1 901 039**	**98.22%**	**1 061 575**	**-44.16%**	**971 707**	**-8.47%**

Maintien des recettes à un bon niveau à hauteur de 1 283 655 € avec :

- ⇨ *des coupes de bois importantes pour 35 362 €,*
- ⇨ *une augmentation de la FDL de 21 027 € pour un montant total à 429 882 €,*
- ⇨ *une baisse des dotations de l'Etat sachant que nous ne percevons plus de dotation forfaitaire,*
- ⇨ *une recette de la taxe aux droits de mutation de 34 394 € soit +32.69%,*
- ⇨ *une attribution exceptionnelle au titre du FDPTP d'un montant de 38 304 € (en raison de la création de 12 logt sociaux)*

	CA 2020		CA 2021		CA 2022	
	Euros	% n/n-1	Euros	% n/n-1	Euros	% n/n-1
RECETTES TOTALES DE FONCT. DE L'EXERCICE	2 152 337	83.23%	1 282 086	-40.43%	1 283 655	0.12%
dont :						
- Remboursement sur rémunérations du personnel	35 945		71 012		32 335	-54.47%
- Coupes de bois	8 939		9 853		35 362	258.89%
- Menus produits forestiers (recette divisée par 2)	2 107		1 579		2 897	83.47%
- Concessions funéraires (recette divisée par 2)	3 602		945		840	-11.11%
- Redevances occupation du domaine public	8 489		4 941		5 017	1.53%
- Redevances cantine et périscolaire	24 836		36 666		34 912	-4.78%
- Mise à disposition de personnel à Trévenans	33 928		10 667		10 819	1.43%
- Mise à disposition d'un agent au SDIS depuis 2019	2 478		2 556		2 632	2.95%
- Rembt de frais (dont frais de fonct. du gymnase et biens	41 748		29 826		42 683	43.11%
- FDL (Fiscalité Directe Locale)	445 522		408 855		429 882	5.14%
- Attribution de compensation de la CAB	372 298		372 298		372 298	0.00%
- Autres fiscalité Aérocparc	-		-		-	
- Taxe additionnelle aux droits de mutation	31 755		25 920		34 394	32.69%
- DGF (Dotation Forfaitaire + DSR)	24 368		16 523		12 494	-24.38%
- Participation Etat (élections + contrat aidé + cantine 1	460		7 182		10 986	52.96%
- Participation des communes (charges de fonct école)	7 000		9 100		11 900	30.77%
- Autres participations (dont CAF périscolaire + projets)	9 252		8 713		7 722	-11.37%
- Attribution du Fonds Dép de péréquation de la TP	2 314		2 268		38 304	1588.60%
- Loyer appartements, garages, la poste	59 666		56 456		57 070	1.09%
Autofinancement ou **épargne brute** = (recettes totales - dépenses totales)	251 297		220 511		311 948	
Marge d'autofinancement courant ou **épargne nette** = (épargne brute - rembt. emprunts en capital)	- 36 583		- 416 636		169 400	
Autofinancement net *(Sans tenir compte des remboursements anticipés de prêts principaux ou relais)*	103 417		100 424		169 400	

1) Dépenses et recettes d'investissement 2022

Nature des travaux	DEPENSES			RECETTES		
	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser
Années antérieures						
AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS						
Révision du POS en PLU	18 000.00	9 175.04	4 200.00	1 760.00		1 760.00
Liaison douce en direction de la nécropole + stèle : achat terrains, travaux et études	-			1 360.00	1 360.00	20 871.00
Eclairage public 2020 : subv TE 90				-	830.72	
BATIMENTS						
Mairie : rénovation extérieure et thermique : travaux et études	16 000.00	16 000.00		55 874.83	55 874.46	
Sous-total années antérieures	**34 000.00**	**25 175.04**	**4 200.00**	**58 994.83**	**58 065.18**	**22 631.00**
Année 2021						
AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS						
Aménagt rue du Parc : travaux et études	168 897.90	178 107.30		46 283.00	46 283.00	
Aménagt de l'Esplanade du Château : études	3 600.00	1 000.00	1 020.00	-		
Aménagt de la Place du Marché : études	2 640.00	2 640.00		-		
Aqueduc rue Sous la Côte : travaux	4 007.21	4 007.21		-		
ENVIRONNEMENT						
Programme de travaux ONF + ilôt d'avenir	6 433.59	6 433.59		2 500.00	2 500.00	
Vanne sur l'Allaine : travaux	6 108.00	6 612.00				
Sous-total 2021	**191 686.70**	**198 800.10**	**1 020.00**	**48 783.00**	**48 783.00**	**-**
Année 2022						
AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS						
Acquisition foncière "Sur le Chêne" : terrain et honoraires	130 000.00	122 599.31				
Acquisition foncière SNCF : terrain	330 000.00	2 472.00	279 213.91			
Acquisition de parcelles agricoles : terrains et honoraires	-					
Acquisition foncière suite aux travaux entrée RD 23	1 350.00		1 344.00			
Aménagt de la rue du Parc (2ème tranche) : travaux et études	109 800.00			64 050.00		
Cimetière : restauration reposoir	4 600.00			1 900.00		
Démolition de l'ancien salon de coiffure + création parking	9 000.00	8 490.00		-		
Rue des Tourelles : création aire de retournement	3 900.00	3 876.00		1 600.00		
Garde-corps église : travaux de peinture et travaux en régie	5 900.00	5 359.91				
Rénovation du réseau d'éclairage public : études		540.00	1 860.00			
BATIMENTS				-		
Mairie : changement chaudière + vannes thermostatiques	41 200.00	1 680.34		18 200.00		18 200.00
Ecole : aménagement combles + VMC	400.00			-		

Nature des travaux	DEPENSES			RECETTES		
	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser
Médiathèque : changement chaudière + peinture huisseries	14 600.00	14 356.99		7 800.00	7 800.00	
Ateliers municipaux : vestiaires - travaux en régie	2 900.00	2 710.91		-		
Tour Carrée : Mise aux normes élec - travaux en régie	2 300.00	2 933.40		-		
Eglise : travaux de restauration + tombeau	32 850.00	23 190.50		20 250.00	15 826.25	
Gare : mise en conformité assainissement			3 600.00			
ENVIRONNEMENT						
Programme de travaux ONF	2 250.00	1 791.94		-		
Aménagt parcelle I 254 "Sur la Côte"	1 400.00			-		
				-		
SERVICES GENERAUX				-		
Panneau d'affichage obligatoire	12 000.00		9 937.20	-		
Matériel pour tracteur : épareuse	16 900.00	16 830.00		-		
Matériel pour tracteur : cuve à eau pour arrosage	3 600.00			-		
Tondeuse tractée	1 300.00			660.00	660.00	
Matériels et outillages divers	1 000.00	1 489.20				
Mobilier	4 500.00	5 065.12				
Œuvres d'art		1 650.00				
Autres immobilisations : panneaux d'entrées, mobiliers urbains	12 710.00	947.28				
Sous-total 2022	**744 460.00**	**215 982.90**	**295 955.11**	**114 460.00**	**24 286.25**	**18 200.00**
Total des équipements prévus	**970 146.70**	**439 958.04**	**301 175.11**	**222 237.83**	**131 134.43**	**40 831.00**
Prêt principaux	142 597.93	142 548.21		250 000.00	250 000.00	
Prêt relais	295 000.00			295 000.00		
Dépôt et cautionnement	2 500.00	432.97		2 500.00	500.00	
Cessions immobilières	-			278 000.00		230 000.00
Cessions immobilières opérations d'ordre	789.60	789.60		789.60	789.60	
Opérations d'ordre comptable	93 019.00	91 831.29		93 019.00	91 831.29	
FCTVA	-			99 600.00	90 568.86	
Taxe d'Aménagement	-			21 992.17	29 006.96	
Affectation des résultats	-			474 200.00	474 200.00	
Amortissements	-			23 400.00	23 371.00	
Autofinancement	-			126 800.00		
Besoin de financement	383 485.37					
TOTAUX DU BUDGET PRIMITIF	**1 887 538.60 €**	**675 560.11 €**	**301 175.11 €**	**1 887 538.60 €**	**1 091 402.14 €**	**270 831.00 €**
				RESULTAT DE L'EXERCICE	**415 842.03 €**	
				BESOIN DE FINANCEMENT ANTERIEUR	**- 383 485.37 €**	
				EXCEDENT DE FINANCEMENT	**32 356.66 €**	

2) Etat de la dette

1) EVOLUTION DE LA DETTE EN CAPITAL :

Capital de la dette au 1er janvier de chaque année

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	**2023**	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	3 633 885 €	3 366 145 €	2 901 401 €	2 960 911 €	2 694 917 €	2 697 037 €	2 209 890 €	**2 317 342 €**	2 172 040 €	2 021 655 €	1 865 951 €	1 704 681 €	1 537 585 €	1 364 389 €	1 184 808 €

2) ETAT DE LA DETTE COMMUNALE PAR ORGANISMES FINANCIERS AU 01/01/2023 :

Emprunts en cours	Organismes	Dette à l'origine	Taux		Dette au 01/01	Terme
Travaux forestiers - 1985	Crédit foncier	21 952.50	Fixe	0.25%	5 973.99 €	juin-35
Travaux médiathéque - 2003	Caisse Française de Financement Local	1 107 000.00	Fixe	5.15%	570 767.87 €	mars-33
Investissements - 2004	Caisse Française de Financement Local	300 000.00	Fixe	3.33%	159 567.14 €	févr-34
Travaux traversée du village - 2005	Caisse Française de Financement Local	457 000.00	Fixe	4.18%	295 894.92 €	avr-40
Investissements - 2007	Caisse Française de Financement Local	500 000.00	révisable	4.68%	352 506.01 €	janv-38
Investissements - 2009	Caisse d'Epargne	500 000.00	Fixe	5.03%	311 324.34 €	sept-34
Aménagt entrée RD 23 - 2020	Crédit Agricole	290 000.00	Fixe	0.47%	252 501.65 €	déc-35
Rénovation extérieure mairie - 2021	Banque des Territoires	150 000.00	Fixe	0.625%	140 433.61 €	déc-35
Aménagement rue du Parc - 2022	Banque Populaire de BFC	250 000.00	Fixe	1.02%	228 372.48 €	août-33
	Total				**2 317 342.01 €**	

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	**2023**	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Intérêts	130 046	121 623	111 528	110 527	108 445	93 689	81 471	**83 481**	92 178	85 419	79 369	73 034	66 400	59 453	52 176
Amortissements	408 930	464 744	170 490	295 994	287 880	637 147	142 548	**145 302**	150 385	155 704	161 270	167 097	173 196	179 581	186 266
ANNUITES	538 976 €	586 367 €	282 018 €	406 521 €	396 325 €	730 836 €	224 019 €	**228 783 €**	242 563 €	241 123 €	240 639 €	240 131 €	239 596 €	239 033 €	238 442 €

NOTA :

- En 2016, un prêt relais du Crédit Agricole de 250 000 € a été remboursé
- En 2017, un prêt relais du Crédit Mutuel de 300 000 € a été remboursé
- En 2019, le prêt relais du Crédit Agricole a été partiellement remboursé à hauteur de 120 000 €
- En 2020, le solde du prêt relais est remboursé à hauteur de 140 000 € ; Réalisation d'un prêt principal de 290 000 € auprès du Crédit Agricole
- En 2021, remboursement du prêt CCM pour un montant de 517 060.00 € et réalisation d'un prêt principal de 150 000 € auprès de la Banque des Territoires

Pour information : nous travaillons à renégocier le prêt CFFL « investissements 20007 » à taux révisable qui est indexé sur l'inflation.
Le taux de 2023 passe de à 4.68 % à 8.67 % pour 2024 faisant augmentant la charge d'intérêts de 12 950 € (de 16 726 € à 29 676 €).

- Visite du gymnase par le cabinet d'expertise INGB ce jour :

Une visite du gymnase vient d'être réalisée par le cabinet d'expertise INGB afin de déterminer le degré de vétusté du bâtiment et d'évaluer les désordres que nous avons pu constater visuellement.
Pour l'heure, l'expert relève qu'il n'y a pas de péril imminent mais que toutefois des travaux de consolidation sont à prévoir. D'ores et déjà, il semble écarter l'hypothèse d'une réhabilitation du bâtiment.
Un rapport circonstancié doit nous parvenir prochainement.

- Concert du nouvel an le 5 février 2023 au foyer rural de Bourogne :

Les communes de Bourogne et Morvillars s'associent pour vous offrir un concert exceptionnel avec le groupe musical « Léopold-band » auquel participera la troupe « Temps Danses 1860 » en costumes d'époque. Venez-nombreux !

- Nouvel ouvrage : « Les personnes décorées de la légion d'honneur à Morvillars et Méziré » de Patrice BOUFFLERS :

Un nouveau recueil de l'historien local Patrice BOUFFLERS est consultable en mairie. Il recense toutes les personnes récipiendaires de la légion d'honneur dans les grades de Chevalier et d'Officier.

La séance est levée à 20h30

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 30 janvier 2023 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance,
Jean-François ZUMBIHL

Le Maire,
Françoise RAVEY

MORVILLARS * MAIRIE * TERRITOIRE DE BELFORT